



Carnoules • Le Cannet-des-Maures • Cavalaire-sur-Mer • Cogolin • Collobrières • Le Châiv-Vertet
Le Gardi-Freinet-Gassin • Gordes • Gassin • Grimaud • Le Lavandou • Le Luc-en-Provence • Les Mayons
Le Môle • Pignans • Le Plan-de-la-Tour • Puget-Ville • Ramatuelle • Sainte-Maxime • Roquebrune-sur-Argens

A Monsieur Jean Michel COUVE
Président
Maures Développement Durable
1165 route de Berle
83580 GASSIN

Fait à Collobrières, le 16 janvier 2020,

Objet : Contrat de Transition Ecologique du massif des Maures

Affaire suivie par : Julie MARITON - Coordinatrice

Tél. 06.08.86.28.82 – Courriel : coordinatricesyndmaures@gmail.com

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Contrat de Transition Ecologique du Massif des Maures, votre association nous a adressé fin octobre un dossier de développement durable du massif, de préservation/valorisation de son environnement méditerranéen et de mise en ergue de ses gîtes géologiques.

Le CTE sera signé le 21 janvier après-midi entre le syndicat du Massif des Maures, la communauté de communes Cœur du Var, la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, la communauté de communes Golfe de Saint Tropez, l'Etat et les financeurs.

Le CTE a un caractère évolutif.

A la date de sa signature, il comprend une première série de 21 fiches actions « prêtes à démarrer » (lignes vertes du tableau en pièce jointe). Ces fiches actions seront annexées au CTE et sont mises en ligne : <https://cte.ecologique-solidaire.gouv.fr/#/massifDesMaures.view.projects.dir.projects>

D'autres actions, pour lesquelles leur nature et leur plan de financement ne sont pas consolidés, pourront être intégrées au fil de l'eau de la démarche. C'est le cas de votre projet qui figure dans le tableau en tant que « projet à préciser et/ou en recherche de financement » et apparaîtra uniquement en annexe du CTE dans ce tableau.

Dans votre courrier du 17 décembre 2019, vous me demandez de transmettre votre dossier à Monsieur le Préfet dans le cadre d'une sollicitation du Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT). Pour le moment, votre dossier n'a pas été communiqué de façon unique, il a été transmis aux services de l'Etat avec l'ensemble des fiches actions de façon informelle, dans le cadre du travail d'élaboration du 1^{er} programme d'actions du CTE. Vous savez que le CTE ne libère pas de

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

Place de la libération 83610 Collobrières

Mail : secretariatsyndmaures@gmail.com

06.08.86.28.82

financement dédié, il s'agit avant tout de la mise en place d'une dynamique et d'une méthode de travail à l'échelle du territoire. Le syndicat du massif des Maures n'a pas vocation à se substituer aux porteurs de projets dans leur demande de financement, mais se tiendra prêt à les appuyer dans leur démarche. Aussi, Mme Mariton reste entièrement disponible pour vous appuyer dans vos demandes de financement, qu'il faudra que votre association transmette elle-même aux différents financeurs potentiels.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations respectueuses,



Christine Amrane
Christine AMRANE
Présidente du Syndicat Mixte du
Massif des Maures

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES

Place de la libération 83610 Collobrières

Mail : secretariat@syndmaures@gmail.com

06.08.86.28.82